



**3.1.1 Scolarité Organisation du rythme scolaire : Prolongation de la dérogation**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : BUREL Lucie

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 28	Absents : 3	Pouvoirs : 3
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule		
LEDUN Christine	HUBY Pascal	Pouvoir à A. Mabire
LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric	MYMVCHOD Corinne	Pouvoir à S. Cousin
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	MICHEL Stéphane	Pouvoir à C. Ledun

Date d'envoi à la Sous-préfecture :

Date d'affichage :

Objet de la délibération : 3.1.1 Scolarité Organisation du rythme scolaire : Prolongation de la dérogation

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération 3.4.1 du 15 février 2018 relative à l'organisation du rythme scolaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE de prolonger l'organisation de rythme scolaire pour les écoles maternelle et élémentaire des communes déléguées de Fauville-en-Caux et Ricarville, à 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi à raison de 6 h de cours par jour,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**3.1.2 Contrat d'engagement éducatif : rémunération d'un forfait pour la préparation**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : BUREL Lucie

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 28	Absents : 3	Pouvoirs : 3
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule	HUBY Pascal	Pouvoir à A. Mabire
LEDUN Christine	MYMVCHOD Corinne	Pouvoir à S. Cousin
LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric	MICHEL Stéphane	Pouvoir à C. Ledun
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain		

Date d'envoi à la Sous-préfecture :

Date d'affichage :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**Objet de la délibération : 3.1.2 Contrat d'engagement éducatif : rémunération d'un forfait pour la préparation**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment les articles L432-1 à L432-6 et D432-1 à D432-9

Considérant qu'il convient de recruter des animateurs pour assurer l'encadrement des enfants au sein de l'accueil de loisirs, en contrat d'engagement éducatif et de prévoir un temps de préparation par les animateurs pour les activités.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE de fixer un forfait de rémunération pour les temps de préparation comme suit :**

<b>Temps de préparation préalable pour les petites vacances</b>	<b>Forfait de 21€ brut</b>
<b>Temps de préparation préalable pour les grandes vacances</b>	<b>Forfait de 42€ brut</b>

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

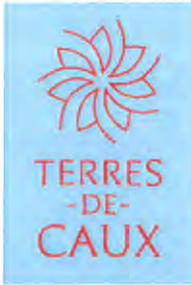
Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**3.1.3 Plan de relance continuité pédagogique : autorisation de conventionnement**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : BUREL Lucie

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 28	Absents : 3	Pouvoirs : 3
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule		
LEDUN Christine	HUBY Pascal	Pouvoir à A. Mabire
LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric	MYMVCHOD Corinne	Pouvoir à S. Cousin
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	MICHEL Stéphane	Pouvoir à C. Ledun

Date d'envoi à la Sous-préfecture :

Date d'affichage :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210702-108-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2021

**Objet de la délibération : 3.1.3 Plan de relance continuité pédagogique : autorisation de conventionnement**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acceptation du dossier déposé dans le cadre de France Relance – Continuité pédagogique pour l'équipement des écoles élémentaires en matériel numérique,

Considérant l'accord de l'Etat et l'octroi d'une subvention à hauteur de 70% pour le matériel et 50% pour les ressources,

Considérant la convention à passer avec l'Etat,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative au socle numérique dans les écoles élémentaires,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

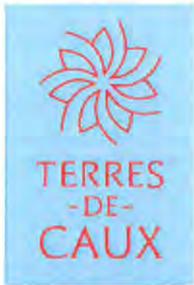
Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210702-108-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2021

**3.3.1 Syndicat mixte Eau et Assainissement / Sortie de la convention de groupement de commandes pour la fourniture de points d'eau Incendie Travaux**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : BUREL Lucie

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 28	Absents : 3	Pouvoirs : 3
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule		
LEDUN Christine	HUBY Pascal	Pouvoir à A. Mabire
LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric	MYMVCHOD Corinne	Pouvoir à S. Cousin
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	MICHEL Stéphane	Pouvoir à C. Ledun

Date d'envoi à la Sous-préfecture :

Date d'affichage :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210702-108-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2021

**Objet de la délibération : 3.3.1 Syndicat mixte Eau et Assainissement / Sortie de la convention de groupement de commandes pour la fourniture de points d'eau Incendie Travaux**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et plus particulièrement son article 28,

Vu l'arrêté n° 2017-2610 du 26 octobre 2017 approuvant le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie de la Seine-Maritime,

Vu la délibération pour autorisation de signature pour une convention de groupement de commandes avec le syndicat du Caux Central pour la défense incendie en date du 12 avril 2018,

Considérant le marché à bon de commande passé avec l'entreprise Lhotellier EBTP en date du 18 mai 2021,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à sortir de la convention de groupement de commandes entre le syndicat mixte Eau et Assainissement du Caux Central et la commune de Terres-de-Caux**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "J.M. VASSE", is written over the official seal.

*7, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbose  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210702-108-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2021



**3.3.2 Syndicat mixte Eau et Assainissement / Sortie de la convention de groupement de commandes pour l'achat de fournitures et de petits équipements avec le syndicat du Caux Central pour la défense incendie**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : BUREL Lucie

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 28	Absents : 3	Pouvoirs : 3
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule	HUBY Pascal	Pouvoir à A. Mabire
LEDUN Christine	MYMVCHOD Corinne	Pouvoir à S. Cousin
LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric	MICHEL Stéphane	Pouvoir à C. Ledun
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : - 6 JUL. 2021

Date d'affichage :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**Objet de la délibération : 3.3.2 Syndicat mixte Eau et Assainissement / Sortie de la convention de groupement de commandes pour l'achat de fournitures et de petits équipements avec le syndicat du Caux Central pour la défense incendie**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et plus particulièrement son article 28,

Vu l'arrêté n° 2017-2610 du 26 octobre 2017 approuvant le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie de la Seine-Maritime,

Vu la délibération 3.3.1 en date du 05 septembre 2019 pour autorisation de signature pour une convention de groupement de commandes pour l'achat de fournitures et de petits équipements avec le syndicat du Caux Central pour la défense incendie,

Considérant le marché à bon de commande passé avec l'entreprise Lhotellier EBTP en date du 18 mai 2021,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à sortir de la convention de groupement de commandes relative à l'achat de fournitures et de petits équipement de défense incendie entre le syndicat mixte Eau et Assainissement du Caux Central et la commune de Terres-de-Caux**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Benneiot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**3.3.3 Chats errants : convention tripartite**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : BUREL Lucie

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 28	Absents : 3	Pouvoirs : 3
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule		
LEDUN Christine	HUBY Pascal	Pouvoir à A. Mabire
LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric	MYMVCHOD Corinne	Pouvoir à S. Cousin
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	MICHEL Stéphane	Pouvoir à C. Ledun

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 6 JUIL. 2021

Date d'affichage :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**Objet de la délibération : 3.3.3 Chats errants : convention tripartite**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999, relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-4, L.2212-1, L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police,

Vu le Code Rural et notamment son article L.211-27,

Vu le décret n° 2002-1381 du 25 novembre 2002, relatif à des mesures particulières à l'égard des animaux errants,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE le projet de convention tripartite**

**DIT et ACCEPTE la signature de la convention à intervenir entre le cabinet vétérinaire « SCP Vêto Cœur de Caux », l'association « Animal Welfare » et la commune de Terres-de-Caux**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au cœur*

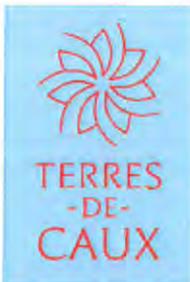
Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermouville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**3.4.1 Convention établissant les modalités de reversement du produit de la REOM de Caux Seine Agglo à Terres-de-Caux**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.		
Secrétaire de séance : BUREL Lucie		
Nombre de membres en exercice : 31		
<b>Présents : 28</b>	<b>Absents : 3</b>	<b>Pouvoirs : 3</b>
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule  LEDUN Christine  LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric  MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	HUBY Pascal  MYMVCHOD Corinne  MICHEL Stéphane	Pouvoir à A. Mabire  Pouvoir à S. Cousin  Pouvoir à C. Ledun

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 6 JUIL. 2021

Date d'affichage :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**Objet de la délibération : 3.4.1 Convention établissant les modalités de reversement du produit de la REOM de Caux Seine Agglo à Terres-de-Caux**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D 107/05-21 du 25 mai 2021 du Conseil Communautaire Caux Seine agglo,

Considérant la convention établissant les modalités de reversement de la part du produit de la redevance des ordures ménagères (REOM) de Caux Seine Agglo à la commune de Terres-de-Caux au titre de l'année 2021,

Considérant le montant à recevoir de Caux Seine Agglo fixé à 201 281€,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**

- **d'accepter le reversement d'une partie du produit des recettes de la REOM 2021, pour un montant total de 201 281€ à la commune de Terres-de-Caux,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Caux Seine Agglo la convention financière qui s'y rapporte ou tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération,**
- **d'imputer la recette correspondante sur le budget principal 2021**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

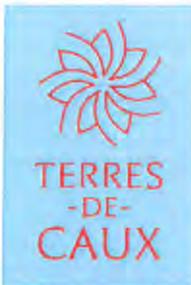
Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermouville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021



**3.4.2 a) Subventions 2020 aux associations conventionnées**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : BUREL Lucie

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 28	Absents : 3	Pouvoirs : 3
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule		
LEDUN Christine	HUBY Pascal	Pouvoir à A. Mabire
LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric	MYMVCHOD Corinne	Pouvoir à S. Cousin
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	MICHEL Stéphane	Pouvoir à C. Ledun

Date d'envoi à la Sous-préfecture :

Date d'affichage :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 076-200065845-20210705-115-DE  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 07/07/2021

**Objet de la délibération : 3.4.2 a) Subventions 2020 aux associations conventionnées**

*Intéressés par la question, Madame Sallo et Monsieur Gréaume ne prennent pas part au vote*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de de subventions pour l'année 2020 déposées par les associations

Vu le rapport présenté séance tenante s'agissant de la situation financière de ces associations

Vu le contexte particulier de la crise sanitaire qui perdure depuis plus d'un an,

**Après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 0 voix contre, et 3 abstentions,**

**FIXE, ainsi qu'il suit, le montant des subventions 2020 à verser aux associations :**

Association de Jumelage	500,00
Association Sportive Fauvillaise	1 543,10
Chœur Terres-de-Caux	478,71
Club des Dauphins	3 300,00
Club Les Océanes	2 220,00
Concours Agricole Albert Boivineau	1 590,00
Foyer des Jeunes	3 400,00
Judo Club Fauvillais	849,00
Les Amis de la Saint Jean	1932,22
OSCB	880,00
Tennis Club	0,00

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au cœur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermouville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
St-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021



Objet de la délibération : **3.4.2 b) Subventions 2020 aux associations non conventionnées**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de de subventions pour l'année 2020 déposées par les associations

Vu le rapport présenté séance tenante s'agissant de la situation financière de ces associations

Vu le contexte particulier de la crise sanitaire qui perdure depuis plus d'un an,

**Après en avoir délibéré, par 28 voix pour, 0 voix contre, et 3 abstentions,**

**FIXE, ainsi qu'il suit, le montant de la subvention 2020 à verser aux associations non conventionnées :**

ACPG-CATM	0,00
ALJC Bennetot	0,00
Association Sportive Auzouville-Auberbosc	229,38
AOR Ricarville	0,00
Full-Contact	0,00
Club de l'Amitié Auzouville	170,00
Club de l'Amitié Ricarville	0,00
Club des Anciens Bermonville	0,00
Club Rencontres et Loisirs Fauville-en-Caux	0,00
Club de l'Amitié St Pierre Lavis	0,00
Le Trait d'Union Sainte Marguerite	216,59
Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs Terres-de-Caux (RERS)	200,00
Croix-Rouge Française : subvention 2020	4 252,00
Et Subvention exceptionnelle	1 860,50
Secours Catholique : subvention 2020	850,00
Et Subvention exceptionnelle	456,94
Les Papillons Blancs Yvetot Subvention 2020	50,00
Et Subvention exceptionnelle	50,00

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au cœur*

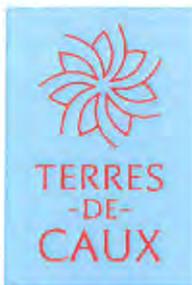
Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**3.4.3 a) LOGEAL : construction de 4 logements PSLA - garantie d'emprunt**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.		
Secrétaire de séance : BUREL Lucie		
Nombre de membres en exercice : 31		
<b>Présents : 28</b>	<b>Absents : 3</b>	<b>Pouvoirs : 3</b>
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule  LEDUN Christine  LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric  MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	HUBY Pascal  MYMVCHOD Corinne  MICHEL Stéphane	Pouvoir à A. Mabire  Pouvoir à S. Cousin  Pouvoir à C. Ledun

Date d'envoi à la Sous-préfecture : ' - 6 JUL. 2021
Date d'affichage :

**Objet de la délibération : 3.4.3 a) LOGEAL : construction de 4 logements PSLA - garantie d'emprunt**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu l'opération de construction de 4 logements en PSLA à Fauville-en-Caux – Terres-de-Caux par Logéal Immobilière,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2018 approuvant un accord de principe sur le cautionnement à hauteur de 50% du montant des emprunts par Logéal Immobilière pour cette opération,

Vu le contrat de prêt de la Caisse d'Epargne de Normandie n°A142101F pour un montant de 550 000€ signé avec LOGEAL IMMOBILIERE SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE la garantie d'emprunt pour le financement des 4 PSLA à hauteur de 50% soit la somme de 275 000€**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt n°A142101F de la Caisse d'Epargne de Normandie à Logéal Immobilière,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

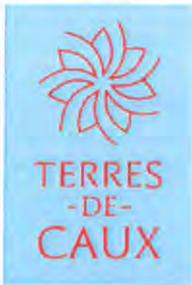
Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021



**3.4.3 b) LOGEAL : garanties d'emprunts**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : BUREL Lucie

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 28	Absents : 3	Pouvoirs : 3
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule		
LEDUN Christine	HUBY Pascal	Pouvoir à A. Mabire
LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric	MYMVCHOD Corinne	Pouvoir à S. Cousin
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	MICHEL Stéphane	Pouvoir à C. Ledun

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 6 JUIL. 2021

Date d'affichage :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**Objet de la délibération : 3.4.3 b) LOGEAL : garanties d'emprunts**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu l'opération de construction de 14 logements en PLUS et 5 logements en PLAI à Fauville-en-Caux – Terres-de-Caux par Logéal Immobilière,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2018 approuvant un accord de principe sur le cautionnement à hauteur de 50% du montant des emprunts par Logéal Immobilière pour cette opération,

Vu le contrat de prêt n° 119626 en annexe signé entre : LOGEAL IMMOBILIERE SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCORDE sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2566000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 119626 constitué de 5 Ligne(s) du Prêt.**

**DIT que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.**

**DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :**

**La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.**

**Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.**

**DIT que le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au cœur*

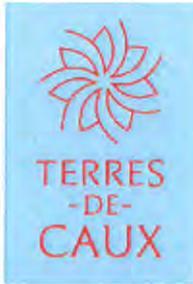
Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**3.4.4 Remboursement frais de destruction d'un nid de frelons**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : BUREL Lucie

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 28	Absents : 3	Pouvoirs : 3
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule		
LEDUN Christine	HUBY Pascal	Pouvoir à A. Mabire
LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric	MYMVCHOD Corinne	Pouvoir à S. Cousin
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	MICHEL Stéphane	Pouvoir à C. Ledun

Date d'envoi à la Sous-préfecture : - 6 JUIL. 2021

Date d'affichage :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**Objet de la délibération : 3.4.4 Remboursement frais de destruction d'un nid de frelons**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'intervention de la société STOPGUEPES76, à la demande d'un habitant de Terres-de-Caux, pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques, le dimanche 13 juin 2021,

Vu la facture n° 26 acquittée,

Considérant que la commune prend en charge l'intégralité des frais pour toute destruction de nids d'hyménoptères et frelons asiatiques,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTE de rembourser la somme de 49 €.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

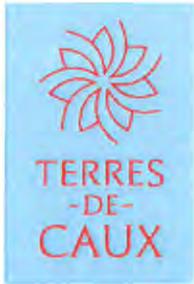
Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**3.4.5 Cession tracteur Kubota**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : BUREL Lucie

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 28	Absents : 3	Pouvoirs : 3
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule		
LEDUN Christine	HUBY Pascal	Pouvoir à A. Mabire
LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric	MYMVCHOD Corinne	Pouvoir à S. Cousin
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	MICHEL Stéphane	Pouvoir à C. Ledun

Date d'envoi à la Sous-préfecture : - 6 JUIL. 2021

Date d'affichage :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**Objet de la délibération : 3.4.5 Cession tracteur Kubota**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition d'achat du tracteur Kubota dont la date de mise en service est le 16/06/2011, à hauteur de 3 800€ net vendeur,

Considérant que ce tracteur comporte le numéro d'inventaire 230MATESPVERT14 pour une valeur d'achat de 9 188.21€ et que cette proposition est recevable,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE d'accepter cette proposition à hauteur de 3 800€ net vendeur**

**DIT que ce bien sera sorti de l'inventaire du patrimoine**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes en application de la présente**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

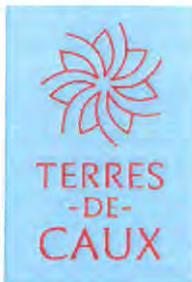
Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021



## 3.4.6 Budget principal : décision modificative n° 1

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : BUREL Lucie

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 28	Absents : 3	Pouvoirs : 3
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule		
LEDUN Christine	HUBY Pascal	Pouvoir à A. Mabire
LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric	MYMVCHOD Corinne	Pouvoir à S. Cousin
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	MICHEL Stéphane	Pouvoir à C. Ledun

Date d'envoi à la Sous-préfecture :

Date d'affichage :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**Objet de la délibération : 3.4.6 Budget principal : décision modificative n° 1**

Le Conseil Municipal,

Vu le vote du budget primitif 2021 du Budget principal de la Commune de Terres-de-Caux en date du 12 avril dernier,

Vu la délibération n°3.4.7, votée séance tenante portant sur une reprise partielle de provisions, et la délibération n°3.4.1, votée séance tenante, approuvant la signature d'une convention établissant les modalités de reversement du produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2021 (REOM) de Caux Seine Agglo à la commune de Terres-de-Caux,

Vu la loi de finances rectificative n°3 du 10/06/2020, portant sur la création d'un plan de relance pour redresser l'économie et construire la France de demain, axé sur la cohésion, la compétitivité et l'écologie, qui rend les collectivités territoriales éligibles à certains financements supplémentaires notamment par le biais d'appel à projet,

Considérant l'acceptation de notre demande de subvention déposée au titre de l'appel à projet pour le socle numérique des écoles élémentaires de Terres de Caux,

Considérant la nécessité de préparer la nouvelle rentrée scolaire et l'augmentation de la fréquentation de nos écoles,

Vu l'état des consommations des crédits budgétaires,

**Après en avoir délibéré, par 28 voix pour, 0 voix contre, et 3 abstentions,**

**DECIDE de modifier les crédits budgétaires 2021 comme suit :**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses			
6067	Fournitures scolaires		1 000
6288	Autres services extérieurs		1 200
6135	Locations mobilières		2 000
6156	Maintenance		1 050
65541	Contributions au aux établissements publics de territoire		2 091
673	Annulations de titres sur année antérieur		45 681
023	Virement à la section d'investissement		59 025
Recettes			
7815	Reprise sur provision pour risques et charges	040	45 681
74751	Participation du GFP de rattachement		59 716
773	Mandats annulés ou atteints de déchéance		6 650
<b>Solde Opérations</b>			<b>0</b>

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses			
15182	Autres provisions pour risques	042	45 681
2188-0239	Autres immobilisations corporelles		204
2183-0239	Matériel de bureau et matériel informatique		42 038
2184-0239	Mobilier		4 475
2158-256	Autres installations, matériel et outillage technique		20
2313-0218	En cours de construction		1 000
Recettes			
021	Virement de la section de fonctionnement		59 025
024	Produits de cession		3 986
1313-0239	Département (subvention amortissable)		29 407
1323-0128	Département (subvention non amortissable)		1 000
<b>Solde Opérations</b>			<b>0</b>

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au cœur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-121-DE

Accusé certifié exécutoire

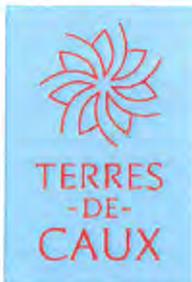
Réception par le préfet : 07/07/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**3.4.7 Budget principal de Terres-de-Caux - Reprise sur provisions**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : BUREL Lucie

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 28	Absents : 3	Pouvoirs : 3
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule		
LEDUN Christine	HUBY Pascal	Pouvoir à A. Mabire
LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric	MYMVCHOD Corinne	Pouvoir à S. Cousin
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	MICHEL Stéphane	Pouvoir à C. Ledun

Date d'envoi à la Sous-préfecture : - 6 JUL. 2021

Date d'affichage :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**Objet de la délibération : 3.4.7 Budget principal de Terres-de-Caux - Reprise sur provisions**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération 2.8 du 13 février 2014, votée par la commune de Fauville en Caux, statuant sur l'ouverture de crédits budgétaires, afin de financer les sondages et comblements nécessaires à la sécurisation de la parcelle AA188 sinistré par un effondrement de sols, propriété du lotisseur le Groupe Bertin, et à la refacturation de ces dépenses au dit lotisseur,

Vu le jugement du tribunal de Rouen du 31 mai 2021, statuant sur le litige entre la Commune de Terres de Caux et le lotisseur le Groupe Bertin, qui déboute la Commune du dédommagement des dépenses de sécurisation au titre de la délibération ci-dessus,

Considérant la mise en réserve d'un montant de 61 589 € au compte 15182 : autres provisions pour risques, dans le but de pallier aux éventuelles dépenses pouvant découler des risques de cavités souterraines situées sur le territoire de la commune,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE la reprise partielle de la provision pour risques ci-dessus, pour un montant de 45 680,45 €, afin de compenser l'annulation du titre émis**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

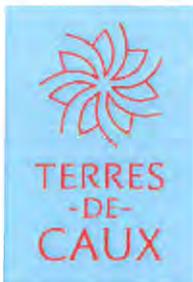
Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**3.5.1 Indemnité forfaitaire pour fonction essentiellement itinérante**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : BUREL Lucie

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 28	Absents : 3	Pouvoirs : 3
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule		
LEDUN Christine	HUBY Pascal	Pouvoir à A. Mabire
LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric	MYMVCHOD Corinne	Pouvoir à S. Cousin
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	MICHEL Stéphane	Pouvoir à C. Ledun

Date d'envoi à la Sous-préfecture : - 6 JUIL. 2021

Date d'affichage :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**Objet de la délibération : 3.5.1 Indemnité forfaitaire pour fonction essentiellement itinérante**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991, notamment l'article 14,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2020 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité technique en date du 30 novembre 2020.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide d'instaurer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'indemnité forfaitaire en cas de fonctions essentiellement itinérantes**

**FIXE, dans la limite de 615 €/an, le montant comme suit :**

1 déplacement / semaine x 47 semaines = 126,43€	Arrondi à 126 €
2 déplacements / semaine x 47 semaines = 252,86€	Arrondi à 253 €
3 déplacements / semaine x 47 semaines = 379,29€	Arrondi à 380 €
4 déplacements / semaine x 47 semaines = 505,72€	Arrondi à 506 €
5 déplacements / semaine x 47 semaines = 632,15€	Plafonné à 615 €

**Décide de verser l'indemnité aux agents exerçant les fonctions essentiellement itinérantes suivantes :**

- **Agent d'entretien multi sites**
- **Agent d'animation multi sites**
- **Agent administratif multi sites**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



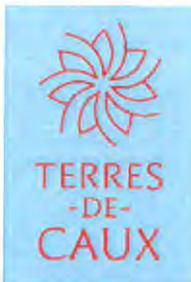
*7, avec Fauville au cœur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-123-DE

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 07/07/2021

**3.5.2 Tableau des emplois : modifications**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : BUREL Lucie

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 28	Absents : 3	Pouvoirs : 3
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule		
LEDUN Christine	HUBY Pascal	Pouvoir à A. Mabire
LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric	MYMVCHOD Corinne	Pouvoir à S. Cousin
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	MICHEL Stéphane	Pouvoir à C. Ledun

Date d'envoi à la Sous-préfecture : - 6 JUL. 2021

Date d'affichage :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

## Objet de la délibération : 3.5.2 Tableau des emplois : modifications

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 3.2.1 du 14 avril dernier relative à la dernière modification du tableau des emplois,

Considérant qu'il s'avère de préparer la prochaine rentrée scolaire et de supprimer les postes inutiles

Considérant l'avis favorable du Comité technique réuni le 25 juin 2021

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE de modifier le tableau des emplois de la manière suivante :**

Motivation	Filière	Décision	Grade	Temps hebdomadaire	Nombres de postes	Date effective
Départ en retraite	Administrative	Création	Attaché	TNC 17,5/35èmes	1	01/08/2021
		Suppression	Rédacteur	TNC 17,5/35èmes	1	01/08/2021
Rentrée scolaire 2021-2022	Animation	Création	Adjoint d'animation	TNC 14,32/35èmes	1	01/09/2021
		Création	Adjoint d'animation	TNC 14,48/35èmes	1	01/09/2021
		Création	Adjoint d'animation	TNC 6,42/35èmes	2	01/09/2021
		Suppression	Adjoint d'animation	TNC 34,75/35èmes	1	01/09/2021
		Suppression	Adjoint d'animation	TNC 16,37/35èmes	1	01/09/2021
		Suppression	Adjoint d'animation	TNC 13,61/35èmes	1	01/09/2021
Services mutualisés CSA	Police Municipale	Suppression	Gardien Chef Brigadier	TC	1	01/08/2021
		Suppression	Gardien Brigadier	TC	1	01/08/2021

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes en application de la présente**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au cœur*

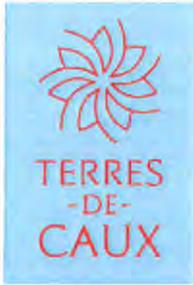
Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
St-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**3.6.1 Dissolution du SICCG Intégration comptable au budget annexe de gendarmerie**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : BUREL Lucie

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 28	Absents : 3	Pouvoirs : 3
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule		
LEDUN Christine	HUBY Pascal	Pouvoir à A. Mabire
LEPRON Dominique	MYMVCHOD Corinne	Pouvoir à S. Cousin
GREAUME Hervé BLOND Éric		
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	MICHEL Stéphane	Pouvoir à C. Ledun

Date d'envoi à la Sous-préfecture : - 6 JUIL. 2021

Date d'affichage :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**Objet de la délibération : 3.6.1 Dissolution du SICCG Intégration comptable au budget annexe de gendarmerie**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2.6 du 20 mai 2017, émise par le Syndicat Intercommunal de Construction du Casernement de Gendarmerie de Fauville ouest, portant sur le transfert de ses compétences au profit de la Commune de Terres de Caux concernant la maîtrise d'ouvrage de la construction du casernement,

Vu la délibération n°3.1.1 du 12 juin 2017, émise par la Commune de Terres de Caux, portant sur le l'acceptation du transfert de compétences pour la réalisation de la maîtrise d'ouvrage de la construction du casernement,

Vu la délibération n°3.10.2-1 du 1<sup>er</sup> décembre 2017, votée par la commune de Terres de Caux, portant sur la création d'un Budget Annexe de Gendarmerie qui retracera les dépenses et recettes qui découleront du transfert de compétences ci-dessus,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2017 portant fin de compétence du SICCG,

Vu les délibérations n°2.1 du 19 mai 2018 et n°1 du 6 décembre 2018, émise par le SICCG, dans un premier temps actant de la dissolution du dit syndicat, et dans un second temps votant la modification du protocole de dissolution par avenant,

Vu les délibérations réciproques n°3.5.1 du 14 juin 2018 et n° 2.1 du 21 décembre 2018, votée par la Commune de Terres de Caux, approuvant la dissolution du SICCG et portant acceptation de la modification du protocole de dissolution par avenant,

Vu les délibérations concordantes émises par les autres communes, membres du SICCG, acceptant la dissolution du syndicat ainsi que la modification postérieure du protocole de dissolution,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 juin 2021 complétant l'arrêté préfectoral du 3 mai 2019 portant dissolution du syndicat intercommunal de construction du casernement de gendarmerie de Fauville-en-Caux relatif à l'apurement de ses comptes,

Considérant le reversement aux Communes membres des montants prévus par le protocole modifié,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTE la réintégration des excédents de la section de fonctionnement (494 506,11 €) et d'investissement (153 488,40 €) du SICCG au Budget Annexe de Gendarmerie, par la décision modificative n°1 du budget primitif votée séance tenante,**

**ACCEPTE la réintégration des actifs et passifs (comptes de tiers et trésorerie inclus) du SICCG dans au bilan du BA de Gendarmerie,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au cœur*

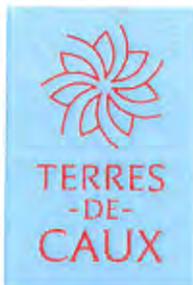
Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**3.6.2 Modification de l'APCP n°1 : BA Gendarmerie**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : BUREL Lucie

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 28	Absents : 3	Pouvoirs : 3
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule		
LEDUN Christine	HUBY Pascal	Pouvoir à A. Mabire
LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric	MYMVCHOD Corinne	Pouvoir à S. Cousin
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	MICHEL Stéphane	Pouvoir à C. Ledun

Date d'envoi à la Sous-préfecture : - 6 JUL. 2021

Date d'affichage :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**Objet de la délibération : 3.6.2 Modification de l'APCP n°1 : BA Gendarmerie**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 3.10.2-1 de création du budget annexe de gendarmerie de la commune de Terres de Caux, votée le 1<sup>er</sup> décembre 2017,

Vu les délibérations n°3.2.4 a) votée le 11 avril, n°3.5.3 votée le 17 octobre 2019, n°3.4.4 votée le 20 juillet 2020, n°4.4.1 votée le 22 février 2021 et n° 3.1.3.a) votée le 12 avril 2021, portant réciproquement sur la création d'une APCP, l'ajustement du montant global de l'AP à 5 112 219 € pour le projet de construction du casernement de gendarmerie, et sur la modification des crédits de paiement estimés,

Vu la décision modificative n°1 du budget primitif annexe de gendarmerie 2021, votée séance tenante,

Considérant que le montant des dépenses d'investissement prévu en 2021 d'un montant de 1 899 628.21 € est inférieur au coût réel prévisionnel estimé,

Considérant l'avancement du projet,

**Après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions,**

**Décide l'augmentation de l'Autorisation de Programme, portant le montant total du projet à 5 382 219 €,**

**Décide la modification de la répartition des crédits de paiement du projet comme suit :**

APCP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
5 382 219 €	849 059,96 €	2 363 530,83 €	2 169 628,21 €

**Précise que les crédits 2021 ainsi fixés sont répartis entre les trois opérations d'investissement n°101, 102 et 103.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

### 3.6.3 Protocole accord avec l'entreprise Gagneraud : avenant n°1

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : BUREL Lucie

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 28	Absents : 3	Pouvoirs : 3
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule		
LEDUN Christine	HUBY Pascal	Pouvoir à A. Mabire
LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric	MYMVCHOD Corinne	Pouvoir à S. Cousin
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	MICHEL Stéphane	Pouvoir à C. Ledun

Date d'envoi à la Sous-préfecture :

Date d'affichage :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2021

**Objet de la délibération : 3.6.3 Protocole accord avec l'entreprise Gagneraud : avenant n°1**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°3.1.1 du 8 décembre 2020 relative au protocole transactionnel avec Gagneraud Construction,

Vu le projet d'avenant n°1 au protocole transactionnel,

Considérant que le budget annexe de la gendarmerie doit prendre en charge le dépassement du compte prorata,

**Après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au protocole d'accord transactionnel,**

**DIT que les dépenses sont prévues au budget annexe de la gendarmerie,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes en application de la présente**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2021



## 3.6.4 BA Gendarmerie – Décision Modificative n°1

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : BUREL Lucie

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 28	Absents : 3	Pouvoirs : 3
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule		
LEDUN Christine	HUBY Pascal	Pouvoir à A. Mabire
LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric	MYMVCHOD Corinne	Pouvoir à S. Cousin
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	MICHEL Stéphane	Pouvoir à C. Ledun

Date d'envoi à la Sous-préfecture : - 6 JUIL. 2021

Date d'affichage :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**Objet de la délibération : 3.6.4 BA Gendarmerie – Décision Modificative n°1**

Le Conseil Municipal,

Vu le vote du budget primitif 2021 du Budget Annexe de Gendarmerie en date du 12 avril dernier,

Vu les délibérations n°3.1.3.b) et 3.1.3.c) votée le 12 avril 2021, statuant sur la signature d'avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la construction du casernement,

Vu la délibération n°3.3.1 votée en date du 8 décembre 2020, portant sur la signature d'un protocole transactionnel avec l'entreprise Gagneraud,

Vu la délibération n°6.1 votée séance tenante, approuvant l'avenant n°1 du protocole ci-dessus,

Vu la délibération n°6.2 votée séance tenante, portant sur l'intégration comptable de l'actif, du passif et des excédents du Syndicat Intercommunale de Construction du Casernement de Gendarmerie,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE de modifier les crédits budgétaires 2021 comme suit :**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses		
023	Virement à la section d'investissement	494 506
Recettes		
002	Excédent de fonctionnement reporté	494 506
<b>Solde Opérations</b>		<b>0</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses		
2313-101	En cours de construction	270 000
001	Déficit d'investissement reporté	-153 488
Recettes		
024	Produits des cessions d'immobilisations	-165 000
1641-101	Emprunt en euros	-212 994
021	Virement de la section de fonctionnement	494 506
<b>Solde Opérations</b>		<b>0</b>

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

*7, avec Fauville au cœur*

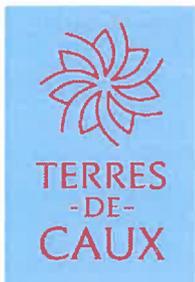
Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

**3.7.1 SDE76 : demande d'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : BUREL Lucie

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 28	Absents : 3	Pouvoirs : 3
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule		
LEDUN Christine	HUBY Pascal	Pouvoir à A. Mabire
LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric	MYMVCHOD Corinne	Pouvoir à S. Cousin
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	MICHEL Stéphane	Pouvoir à C. Ledun

Date d'envoi à la Sous-préfecture :

Date d'affichage :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2021

## Objet de la délibération : 3.7.1 SDE76 : demande d'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux

Le Conseil Municipal

VU :

- la délibération 2020-09-25/61 de la commune de Saint-Valéry-en-Caux du 25 septembre 2020 demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération 201118-32 du 18 novembre 2020 par laquelle la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre accepte d'étendre son périmètre d'adhésion au SDE76 à la commune de Saint-Valéry-en-Caux,
- la délibération du 18 février 2021 du SDE76 acceptant cette adhésion,

CONSIDÉRANT :

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que la commune a délibéré pour transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique, la TCCFE, soit entre 95 et 105 000 euros par an,
- que le volume de travaux demandé par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre sera identique après adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux, ce qui permet au SDE76 d'assurer le financement des travaux et la charge de travail,
- qu'il n'y a pas d'emprunts communaux à reprendre,
- que la commune sera membre de la CLÉ 5.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE l'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux au SDE76**
- **ACCEPTE d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valéry-en-Caux**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

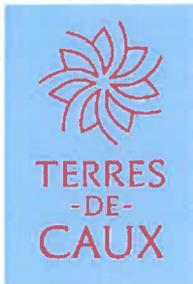
Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermouville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2021



## 3.7.2 SDE76 Commune de Saint-Pierre-Lavis – RD33

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : BUREL Lucie

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 28	Absents : 3	Pouvoirs : 3
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule		
LEDUN Christine	HUBY Pascal	Pouvoir à A. Mabire
LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric	MYMVCHOD Corinne	Pouvoir à S. Cousin
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain	MICHEL Stéphane	Pouvoir à C. Ledun

Date d'envoi à la Sous-préfecture :

Date d'affichage :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2021

**Objet de la délibération : 3.7.2 SDE76 Commune de Saint-Pierre-Lavis – RD33**

Le Conseil Municipal,

Vu le projet présenté par SDE76 pour la commune déléguée de Saint-Pierre-Lavis, décrit comme suit :

<i>AVP – M 4323 – 1-1-1</i>					
<i>Saint-Pierre-Lavis – Chemin piéton RD 33</i>					
<i>Nom de l'opération</i>	<i>Montant</i>	<i>SDE76</i>		<i>Terres de Caux</i>	
<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>					
EP éligible à la MDE	10 800,00	80%	8 640,00	20%	2 160,00
EP hors MDE	4 587,51	65%	2 981,88	35%	1 605,63
Non subventionnable HT	0,00	0%	0,00	100%	0,00
TVA (récupérée via FCTVA)	3 077,50	0%	0,00	100%	3 077,50
	<b>18 465,01</b>		<b>11 621,88</b>		<b>6 843,13</b>

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Adopte le projet ci-dessus présenté.**

**Inscrit la dépense d'investissement au budget communal 2021 pour un montant de 6843,13 € TTC et demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible**

**Autrise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2021



**4.1 Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint-Valéry-en-Caux et Veulettes : inscription au budget de la participation communale**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-huit juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rctonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Secrétaire de séance : BUREL Lucie

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 28	Absents : 3	Pouvoirs : 3
VASSE Jean-Marc COUSIN Sophie SINEAU-PATRY Cécile CAVELIER Stéphane LACHEVRE Gilbert LAVENU Joëlle DELACROIX Bruno CRAQUELIN Paule	HUBY Pascal	Pouvoir à A. Mabire
LEDUN Christine	MYMVCHOD Corinne	Pouvoir à S. Cousin
LEPRON Dominique GREAUME Hervé BLOND Éric	MICHEL Stéphane	Pouvoir à C. Ledun
MECHIN Jean-Michel DUJARDIN Stéphane LECARON Caroline MABIRE Aurélie LECARPENTIER Stéphane SALLO Sabrina DAMBRY Frédéric BELLENGER Laetitia GAUDRAY Charline BUREL Lucie LEROY Bertrand LEFEBVRE Joël GESLAIN Fabienne MONS Céline DEMEILLERS Julie CHEVALIER Romain		

Date d'envoi à la Sous-préfecture : - 6 JUIL. 2021

Date d'affichage :

**Objet de la délibération : 4.1 Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint-Valéry-en-Caux et Veulettes : inscription au budget de la participation communale**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE d'inscrire au budget principal de Terres-de-Caux, la totalité de la participation communale 2021, soit la somme de 2090,36 €, au profit du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint-Valéry-en-Caux et Veulettes**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbose  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200065845-20210705-129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021